



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

étiquetage informatif

Question écrite n° 129555

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur les attentes des Français en matière d'alimentation. Nos concitoyens, ont le sait, sont particulièrement attachés au monde agricole. Cet attachement va de pair avec de nouvelles exigences en matière d'alimentation. Les Français souhaitent consommer mieux en consommant d'abord des produits dont ils savent qu'ils ont été produits près de chez eux. Pourtant, l'information existante ne leur permet pas de savoir quelle part du prix de vente revient directement au producteur. Il serait donc utile de rendre obligatoire l'affichage de la part qui revient au producteur dans le prix de vente d'un produit, comme le prévoit une proposition de loi qui vient d'être déposée. Cette disposition s'appliquerait dans un premier temps à tous les produits agricoles non transformés (fruits, légumes, fleurs, oeufs etc.), afin de faciliter son application. Elle permettrait de rapprocher les producteurs des consommateurs, d'augmenter le pouvoir d'achat des consommateurs en tirant à la baisse les marges de la distribution, et de soutenir les agriculteurs français en encourageant la consommation d'une production nationale. Il souhaite savoir quelle est la position du ministère de l'agriculture face à cette proposition de loi.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129555

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture et agroalimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2012, page 1940

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)